



Guide du tri

le tri ? J'ai tout compris !



capm
pays de Martigues
Martigues • Port-de-Bouc • Saint-Jean-les-Éparges



ECO
EMBALLAGES



■ Le tri sélectif, un geste simple... ...pour un enjeu de taille !

En 2009 : les habitants du Pays de Martigues recyclent

> **44 Kg** de déchets par habitant et par an

> ce qui correspond à **11%** des déchets produits par un habitant sur un an.

L'objectif pour les prochaines années, c'est de doubler la quantité de déchets valorisables.

Soit

> **88 kg** de déchets triés /habitant/an

> ce qui correspondrait à **22%** des déchets produits par un habitant sur un an.

+ en détail

En 2009, chaque habitant a trié en moyenne :

- 35 bouteilles en verre
- 25,5 kg de papier/cartons
- 50 canettes en métal

Objectif pour les prochaines années :

- 70 bouteilles en verre
- 51 kg de papier/cartons
- 100 canettes en métal

Le défi du tri



Dix ans ! Dix ans déjà que le tri sélectif est en place sur l'ensemble du territoire du Pays de Martigues. Même si nous sommes aujourd'hui convaincus de l'utilité de trier pour recycler et ainsi préserver les ressources en matières premières de notre planète, force est de constater que le geste de tri ne va pas de soi pour bon nombre d'entre nous. D'autant que les consignes évoluent, au fur et à mesure que les filières de valorisation se mettent en place.

Dans ce sens, il m'a semblé utile de réaliser un nouveau guide d'information sur le tri sélectif, afin de permettre à chacune et à chacun d'en (re)découvrir les principes.

En complément de ce guide, les ambassadeurs du tri du service de la collecte sont à votre disposition pour vous remettre gratuitement un mémo du tri, un sac de précollecte qui vous permettra de porter vos déchets valorisables vers les points d'apport volontaire ainsi qu'une réglotte du tri, outil de poche pratique et exhaustif, à l'attention de celles et ceux qui veulent tout savoir sur la destination de chacun de leurs déchets domestiques.

**« un geste
citoyen et
volontaire en
faveur du tri »**

En adoptant le geste citoyen et volontaire en faveur du tri, chacune et chacun apporte sa contribution au bon fonctionnement de notre service public de collecte et de traitement des déchets ménagers. Je sais pouvoir compter sur votre implication et je vous souhaite un bon usage de ces informations.

Gaby CHARROUX
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Martigues,
Maire de Martigues

Quoi de neuf dans nos poubelles ?

En moyenne, au cours d'une année, un habitant produit 3,5 tonnes de déchets, répartis en 6 grandes familles comme indiqué ci-dessous :



Une grosse partie de ces déchets peut être valorisée, mais seulement s'ils sont triés.

Voici donc quelques conseils pour mieux trier et recycler:

1 • les emballages : tout se trie

À l'heure actuelle, seuls **les emballages** des produits que nous consommons couramment et les journaux, les revues et les magazines sont recyclables.



Il existe 3 familles d'emballages :

- la famille des cartons/briques/cartonnettes,
- la famille des emballages métalliques
- la famille des emballages plastiques

Tous ces emballages ainsi que le papier sont collectés ensemble dans le même conteneur. Les différentes familles seront ensuite reconstituées au centre de tri.

Exception



Dans la famille des emballages en plastique, **seuls les bouteilles et les flacons doivent être triés.**

Les procédés actuels de valorisation ne permettent pas encore de recycler **les plastiques trop fins** (pots de yaourt, barquettes, gobelets en plastique) et **le polystyrène**. Ces emballages plastiques doivent

donc être jetés dans la poubelle habituelle.



2 • le verre, un risque pour les personnels du tri

Le verre fait l'objet d'une collecte séparée en point d'apport volontaire.

Ce matériau est dangereux à manipuler pour les personnels qui

interviennent sur la chaîne du tri, faites donc bien attention de ne pas le mettre dans la poubelle jaune de collecte des emballages.

Exception : la vaisselle cassée ne se recycle pas, vous pouvez donc la jeter directement, bien protégée, dans votre poubelle classique.

Trucs et astuces

- Le papier et les emballages cartons humides ou trop gras (exemple : boîte à pizza ou à hamburger) vont directement dans la poubelle à déchets ménagers.
- On peut laisser les bouchons sur les bouteilles plastiques, c'est plus propre et plus pratique !
- Il ne faut pas enfermer les emballages triés dans un sac plastique car ils ne seront pas traités au centre de tri.

Le tri c'est aussi....

Les déchets verts

Les déchets alimentaires et végétaux constituent près du tiers du contenu de nos poubelles. Lorsqu'ils sont triés, ils peuvent être transformés en compost qui permet d'améliorer la fertilité des sols. Pour fabriquer votre propre compost, déposez vos déchets de jardin et vos déchets de cuisine (restes de repas, épluchures...) dans votre composteur individuel. Vous pouvez vous procurer un composteur auprès des services de la communauté d'agglomération.



Pour plus de renseignements 04 42 06 90 10

Du compost pour vos plantes !

Du compost est mis gratuitement à la disposition de tous grâce à la plateforme de compostage du Vallon du Fou qui produit chaque mois plus de 300 tonnes de compost... Venez le retirer en déchèterie.



Les déchets non recyclables

Certains déchets ne se recyclent pas. Il faut donc les jeter dans votre poubelle habituelle. En complément de ces informations, consultez le site www.paysdemartigues.fr ou utilisez la réglette du tri fournie avec ce document. Dans tous les cas, si vous avez un doute, utilisez votre poubelle habituelle.

Le sac de tri, c'est gratuit !

Pour récupérer gratuitement votre sac de tri, vous pouvez passer directement au siège de la communauté d'agglomération, ou contacter le service de la collecte au 04 42 13 25 60.



« Quoi d'autre ? »

Pour recycler vos capsules de café de marque Nespresso vous trouverez des collecteurs spécialement dédiés dans les déchèteries.

Les encombrants, les déchets volumineux ou toxiques

Des gravats, un vieux vélo, une armoire... ça ne se jette pas n'importe où ! Dans les 3 déchèteries réservées aux habitants du Pays de Martigues, vous pourrez venir déposer vos encombrants, vos déchets volumineux, vos piles usagées, etc... Mais attention, tout n'y est pas accepté. Voici la liste des déchets collectés.



Tout venant
électroménager



Métaux



Gravats / inertes



Déchets dangereux
des ménages



Piles, batteries
accumulateurs



Bois,
déchets verts



Vêtements



Cartons



Huile de vidange

Service de la collecte des ordures ménagères

Atelier Nord de Croix Sainte
Avenue Charles Moulet
13500 Martigues
Tél. : 04 42 13 25 60

Centre d'enfouissement- déchèterie du Vallon du Fou

Tél : 04 42 45 42 98

Déchèterie de la Couronne

Tél : 04 42 42 80 18

Il y a une vie après le tri...

27 bouteilles en plastique sont nécessaires pour fabriquer **1 pull polaire**.



670 canettes de soda en aluminium recyclées permettent de construire **1 vélo** !



19 000 boîtes de conserve en acier recyclé permettent d'obtenir **1 voiture** !





www.paysdemartigues.fr
 tél : 04 42 06 90 10



capm
 pays de martigues
 martigues • port-de-bouc • saint-saure • les-remparts

 **ECO
 EMBALLAGES**

